

## SEANCE DU 28 MAI 2021

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2021

Présents : AUDONNET Sylvie, BECKER Pascal, DUMAINE Christelle, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SAVY Stéphane, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Excusé: BURBAUD Didier donne pouvoir à MENETRIER Alexandre,

Madame AUDONNET Sylvie a été nommée secrétaire.

### ORGANISATION DES ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Le Maire rappelle que les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin.

Il informe que la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie comme il se doit pour entériner les différentes inscriptions et radiations.

Il invite le conseil municipal à établir les bureaux de vote (président, assesseurs et secrétaire) et les permanences conformément aux circulaires reçues. Il sera fait appel à des électeurs de la commune dans la mesure où les deux scrutins concomitants nécessitent plus de personnes que d'habitude.

### 2021-04-01 BROYEUR (ACHAT EN COMMUN OU LOCATION)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquérir à plusieurs communes, avec St Christophe et Montrollet, un broyeur.

Des devis ont donc été demandés :

- LIMAGRI MOREAU : 5 988 € TTC
- GODINEAU : 20 464.80 € TTC

Le matériel n'est pas du tout le même et M. GODINEAU ne préfère pas faire de proposition pour du matériel de gamme inférieure qui selon lui ne tiendra pas.

En revanche, les établissements GODINEAU informent qu'ils vont acquérir une machine qu'ils pourront louer à la journée (180 € TTC). Ils assurent que ce matériel pourra être disponible sans trop de délai.

Après délibération, à l'unanimité des membres, et compte-tenu du peu de jours d'utilisation dans l'année, le conseil municipal opte pour la location. Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer les autres communes.

### 2021-04-02 TAILLE-HAIE ELECTRIQUE (ACHAT)

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquérir un taille-haie électrique avec batterie dorsale. L'objectif est de passer, au fil des renouvellements des machines, à du matériel avec ce type d'alimentation car il est moins lourds à manipuler que les machines thermiques.

Des devis ont été demandés :

- LARRIGNON : STILT HSA94R = 1 899.30 € TTC  
*Batterie AR2000L et lamier de 63cm*
- LIMAGRI MOREAU : HUSQVARNA 520IHD70 = 1 956.00 € TTC  
STILT HSA94R = 2 280.00 € TTC

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal charge le Maire ou l'un de ses adjoints de renégocier avec les sociétés pour un lamier de 75cm mais avec une batterie plus légère.

#### **2021-04-03 MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA FOURRIERE (NOUVELLES ADHESIONS)**

Le maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du syndicat mixte de la fourrière indiquant que suite à la délibération du 22 avril 2021 du conseil du syndicat mixte de la fourrière approuvant l'intégration à l'article 6.03 des statuts les communes de Chabrac, Turgon et Vindelle dans leur collège respectif, le conseil municipal est invité à approuver le projet de statut.

Le Maire demande donc aux conseillers de statuer sur la validation de l'adhésion desdites communes et donc sur la modification de statuts qui en découle.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal valide la modification des statuts proposée. Il charge le maire ou l'un de ses adjoints d'en informer le syndicat.

#### **2021-04-04 MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS**

Le maire donne lecture au Conseil Municipal de la modification des statuts du SIVOS BOREALL due au changement de lieu du siège social passant d'Oradour-fanais à Esse social et la soumet à son approbation.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal valide la modification des statuts proposée. Il charge le maire ou l'un de ses adjoints d'en informer le syndicat.

#### **2021-04-05 CHANGEMENT DE GRADE DE BERNARD FLORENCE**

Monsieur le Maire indique que Mme BERNARD peut bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours. Actuellement adjoint administratif, elle peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe.

Afin de permettre le changement de grade et d'accéder au grade supérieur, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021. Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps complet au 01/06/2021.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

- accepte les propositions de M. le Maire
- créer un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021
- supprime le poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- modifie en ce sens le tableau des effectifs,
- inscrit les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

#### **2021-04-06 CREATION DE POSTES SAISONNIERS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été envisagé de créer des postes saisonniers pour des jeunes afin de faire face à l'accroissement d'activité durant la saison estivale (maison du patrimoine et entretien extérieur).

Ces postes, à destination des jeunes étudiants Lesterrois, ont pour but complémentaire de les aider à financer leurs études ou leur permis et de leur donner une première expérience dans le monde du travail.

Des affiches ont été posées chez des commerçants communaux et aux lieux d'affichage habituels. Cinq candidatures ont été reçues.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- décide de faire passer un entretien d'embauche à chacun des candidats
- décide de créer des contrats de travail à durée déterminée de 40 heures chacun rémunéré au SMIC

pour les candidats retenus

- charge la commission d'établir un planning des missions de chacun
- charge le maire ou l'un de ses adjoints de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **2021-04-07    CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT    (CUI CAE PEC)**

Mme GOFFINET Pascaline, pour raisons personnelles, ne souhaite pas que son poste soit renouvelé.

Le Maire informe de plus les conseillers de la réception d'une circulaire de l'Etat relative à la mise en place de nouveaux dispositifs auxquels la commune peut prétendre.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01/08/2021. Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé à **80%** par l'Etat dans la mesure où nous sommes en Zone de Revitalisation Rurale.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi).

Il est proposé donc :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, ainsi que les avenants, pour une durée de 12 mois.
- d'autoriser la création du poste d'agent polyvalent des services techniques, pour les services techniques de la commune à compter du 01/08/2021 dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences ».
- de valider le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois à raison de 23 heures par semaine.
- de valider la rémunération fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

#### Missions et compétences demandées:

- Accompagnement des enfants dans le bus (matin et soir) et lors de la pause méridienne,
- Ménage des bâtiments communaux notamment des écoles, de la salle de l'abbaye et des toilettes,
- Remplacement de la cantinière en cas d'absence (Compétences en restauration souhaitables),
- Très grande flexibilité horaire

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal :

- autorise la création du poste d'agent polyvalent des services techniques, pour les services techniques de la commune à compter du 01/08/2021 dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences ».
- autorise le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention avec pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée, ainsi que les avenants, pour une durée de 12 mois.
- valide le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet pour une durée initiale de 12 mois à raison de 23 heures par semaine.
- valide la rémunération fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

#### **2021-04-08    TAXE D'AMENAGEMENT**

La taxe d'aménagement (TA) se compose :

- d'une part *communale* dont le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisme (routes, écoles, assainissement, ...). Une délibération en fixe le taux entre 1 % et 5 %. Le taux peut varier selon les secteurs du territoire de la commune. **Le taux actuel est de 1% pour notre commune.**
- d'une part *départementale* servant à financer la protection et la gestion des espaces naturels sensibles et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE),

organisme de conseil à disposition. **Le taux est actuellement de 1,3 % en Charente.**

Abattements et exonérations :

Pour les 100 premiers m<sup>2</sup> des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes, un abattement automatique de 50 % est appliqué sur la valeur forfaitaire. D'autres abattements ou exonérations sont possibles, soit automatiquement, soit suivant les délibérations prises par le conseil départemental de Charente et le conseil municipal de la commune du lieu de construction.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal n'apporte aucune modification au taux communal dans la mesure où le taux appliqué est le plus bas.

**2021-04-09 DEMANDE DE SUBVENTIONS (POMPIERS, VISITEUSES DE MALADES)**

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de deux associations locales à savoir l'amicale des sapeurs pompiers de Brigueuil et les visiteurs(ses) de malades dans les établissements.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide d'accorder 250 € à l'amicale des pompiers de Brigueuil et 50 € à l'association des visiteurs(ses) de malades dans les établissements hospitaliers.

**2021-04-10 TRANSPORTS SCOLAIRES (ORGANISATION REGIONALE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'organisation des transports scolaires va être fortement modifiée par la Région. La transition se fera de manière progressive jusqu'à la rentrée de septembre 2022.

Le maire explique au conseil municipal les différentes modifications impliquées par cette réorganisation :

- Le cofinancement Commune/Région
- La participation des familles
- L'accompagnement dans les bus
- Les inscriptions au service

La commune doit appliquer les nouvelles règles mais peut cependant continuer à:

- Définir les besoins (*desserte des hameaux*).
- Proposer à la région des aménagements pour l'organisation des circuits.
- Mettre à disposition un accompagnateur pour le transport des maternelles dès la rentrée prochaine.
- Moduler les participations des familles (*participation communale aux coûts*).

Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette nouvelle organisation afin de fixer les bases de la convention et de l'autoriser à signer ce document avec la région.

Vu le peu de familles empruntant le service (seulement 3) et les couts important engendrés par ce transport, après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide de ne plus organiser de ramassage interne à la commune.

Seules seront maintenues les navettes entre les écoles du SIVOS. Leur coût sera pris en charge par les communes, par l'intermédiaire du SIVOS.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer la Région et les familles concernées.

**2021-04-11 RYTHMES SCOLAIRES**

L'organisation du temps scolaire avait été arrêtée pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2018. Celle-ci étant dérogatoire, il faut donc à présent prendre à nouveau une délibération si la commune souhaite demander son prolongement.

Cadre général :

24h d'enseignement réparties sur 9 demi-journées (dont mercredi matin)  
5h30 max d'enseignement par jour et 3h30 max par demi-journée

Cadre dérogatoire en cours :

24h d'enseignement réparties sur 8 demi-journées sur 4 jours  
6h00 max d'enseignement par jour et 3h30 max par demi-journée

Le Maire demande donc aux conseillers, conformément aux décisions prises par les autres communes et par le SIVOS, de demander son prolongement et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide la prolongation du choix de la semaine à 4 jours (cadre dérogatoire 3). Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer le bureau d'étude et les services de la communauté de communes en charge du dossier.

#### **2021-04-12 FDAC – CHOIX DES VOIES**

Le maire informe le Conseil Municipal que le devis concernant le programme FDAC a été reçu. Il faut à présent choisir les voies à traiter.

Nom de la voie	Longueur	Coût HT
Allée du stade	50 m + caniveau à fente en travers	4 880.40 € + 2 677.50 €
Aucher - VC 11 et 7	826 m + 126 m	13 836.69 € + 3 124.20 €
Les Granges - VC 212	431 m + 177 m	9 661.56 € + 2 098.61 €
Les Boiges - VC 104	300 m	11 857.07 €
Vérina - VC 101	50 m	1 426.80 €
Le Mas - VC 308	640 m	9 321.50 €
Les pièces rouges HORS FDAC	45 m	1 745.10 €

#### **RAPPEL des conditions :**

Montant de travaux subventionnés : 22 484.15 € HT soit 26 980.98 € TTC

Subvention Département : 6 745.24 €

Subvention CCCL : 12 330.85 €

Reste à charge commune : 7 904.89 €

*Les travaux au-delà de ce montant seront facturés en Hors-FDAC à la charge intégrale de la commune.*

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal choisit les voies suivantes : Aucher, Les Boiges, Haut-Vérina et les pièces rouges.

Il charge le Maire ou l'un de ses adjoints d'en informer le bureau d'étude et les services de la communauté de communes en charge du dossier et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **2021-04-13 EMPRUNT**

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé lors du vote du budget primitif 2021 de conclure un emprunt de 200 000€. Plusieurs banques ont donc été consultées.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote la réalisation à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 200.000 € destiné à financer les Investissements 2021 : Budget principal. Cet emprunt aura une durée de 12 ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt, en 12 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 0,80 % l'an.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 300 EUROS.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

Il autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout

acte de gestion le concernant.

## 2021-04-14 AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ABBAYE - PHASE 2

*Rue de la mairie et Place des viviers*

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'aménagement des jardins de l'Abbaye – Phase 2.

Les travaux porteront sur l'aménagement de la rue de la mairie et de la place des viviers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'embellissement de notre cœur de bourg et de la valorisation du patrimoine.

Il précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 283 403.70 € HT dont 260 528.70 € HT pour les travaux.

Il présente le plan de financement envisagé :

Financement	Montant
Etat- DETR 2017 (acquise)	25 467.75 €
Etat- DETR 2018 (acquise)	51 830.23 €
Département - Embellissement cœur de bourg (espérée)	61 200.00 €
Département - Valorisation du patrimoine (espérée)	4 987.50 €
Europe – Leader (espérée)	50 000.00 €
Commune de LESTERPS	89 918.22 € + 56 680.74 € TVA
<b>TOTAL</b>	<b>283 403.70 €</b>

Ce projet a été élaboré par M. BURIN Geoffroy, architecte paysagiste, en partenariat avec M. VILLATTE Thierry (Services ABF), M. NONY Pascal (SDEG 16) et Mme BRICCHI-DUHEM Héloïse (DRAC).

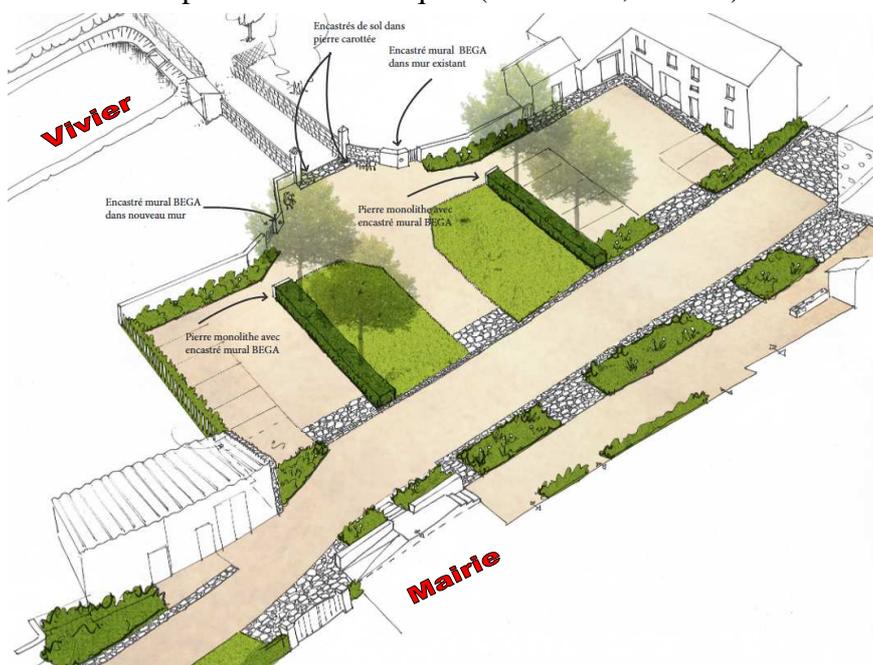
Considérant le programme, l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et le plan de financement tels qu'exposés précédemment,

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de la mairie et de la place des viviers, adopte le programme de l'opération, approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ainsi que son plan de financement.

Il charge le maire ou l'un de ses adjoints de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente, de la Région et tout autres organismes et les autorise à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

## AMENAGEMENT DES JARDINS (PROJET, SUBVENTIONS, CALENDRIER...)

Le maire informe le Conseil Municipal que deux réunions de travail ont été organisées cette semaine avec les différents partenaires techniques (Architecte, ABF...) et financeurs (département, LEADER).



### **Projet envisagé :**

Quelques modifications pourront encore être apportées afin de limiter au maximum l'entretien par les employés communaux.

L'ABF valide ces aménagements.

Les services de la DRAC ont informé la commune que, vu les travaux, cette fois il n'y aura pas besoin de surveillance archéologique.

### **Point financier :**

Voir délibération précédente

La charge communale, déduction faite des subventions, est évaluée à environ 50 000 €.

### **Calendrier prévisionnel :**

17 mai	Réunion de mise au point avec les différents partenaires
15 juin	Dépôt du Permis d'Aménager Dépôt de la demande de subvention au département
28 juin	Remise de l'étude de projet (PRO) du Dossier de Consultation des entreprises (DCE)
29 juin	Lancement de la consultation
23 juillet	Date limite de remise des plis Ouverture des plis et transmission à la maîtrise d'œuvre
26 juil. au 06 août	Analyse des offres, rapport d'analyse et négociation éventuelle
Aout	Choix des lauréats par la maîtrise d'ouvrage, informations des candidats non retenus
Septembre	Notification du marché aux lauréats Transmission des Actes d'engagement à M. DOYEN pour versement de la subvention Phase 1
Septembre	Période préparatoire de travaux
Octobre	Commencement des travaux

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Rentrée scolaire 2021/2022 » : Mme PINARD informe le conseil municipal qu'à la rentrée prochaine l'école de Lesterps comptera une seule classe d'une quinzaine d'élèves.

Défibrillateur : Le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes a sélectionné la société HEART PROTECT pour le marché de remplacement des défibrillateurs. Notre commune sera prochainement contactée pour commander le sien.

Remplacement rouleau élagueuse : Le rouleau de l'élagueuse, très usé, a cassé. Il doit être remplacé pour continuer les travaux. L'entreprise GODINEAU a établi un devis en urgence qui s'élève à 542.20 € TTC.

Antenne Téléphonie mobile : Afin de préparer la réunion de lancement du projet, la commune commence à chercher des emplacements pour lesquels les propriétaires sont susceptibles de céder une parcelle d'environ 100m<sup>2</sup>.

Classement/Inscription MH de la clé de voûte : Le maire informe les conseillers que des démarches sont entamées auprès de la DRAC pour faire inscrire la clé de voute reçue en don sur la liste du mobilier.

Maison du patrimoine : L'exposition de peinture sera consacrée aux œuvres de M. Guillaume LE BAUBE, artiste peintre installé à Esse. Le second étage sera consacré à l'Etoile sportive de Lesterps qui fête ses 80 ans d'existence.

La séance a été clôturée à 23h34